



## Conseil Municipal : séance du 24 juin 2015

Extrait du **Registre des délibérations et Compte rendu**

L'an deux mille quinze le mercredi 24 juin, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

<b>Conseillers</b>
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs :
<b>Votants : 17</b>
Absents : 3
Date de convocation <b>18 juin 2015</b>

**Étaient présents** : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint  
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND.

**Excusé** : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Brigitte SAINT-CAST et David CHEVALLIER.

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Sylvie BELLANGER

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2015 a été adopté.

### **SODEMEL**

#### **Présentation de la SODEMEL par M. LAMMENS directeur**

M. LAMMENS directeur de la SODEMEL (Société d'équipement du département de Maine-et-Loire) a ouvert la séance en présentant la SODEMEL et le futur projet de construction d'un lotissement à « l'Ouche Maréchal » situé entre la rue du Champ Bertain et la rue de la Gare.

Gilles TALLUAU indique que le renouvellement de la population est un bien nécessaire pour permettre la survie des services et de l'activité économique de la commune. Le projet de lotissement de l'Ouche Maréchal permettrait à terme la construction d'une quarantaine de logements augmenterait la densité de la commune.

Une rencontre avec les différents propriétaires aura lieu courant de l'été. Si la commune devient propriétaire du foncier, elle pourra lancer une étude de faisabilité sur la nature des sols, de l'environnement, de procéder à des consultations publiques..... Ensuite un appel d'offres sera fait auprès d'un aménageur public ou privé.

M. LAMMENS indique qu'un bassin sec sera sans doute aménagé pour avoir une double utilité (aire de jeux l'été et capteur d'eau l'hiver).

M. M. LECHAT se pose la question du positionnement de la route pour accéder aux parcelles cependant le projet n'est pas assez avancé pour y répondre.

### **INTERCOMMUNALITE**

**Conseil des Maires** : Gilles TALLUAU, Maire informe le conseil que le Contrat CEJ (enfance jeunesse) va être renouvelé, la signature se fera en décembre. Ce contrat permet d'obtenir des aides de la CAF pour les différentes communes.

Le nombre des délégués communautaires restera à 63 au lieu de 72. Les suppléants pourront continuer d'assister aux commissions sans voie délibérative.

**PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale)** : Une réunion a eu lieu à Allonnes. Ce projet devrait être conduit par l'Agglo de Saumur afin de redéfinir les règles d'urbanisme au sein des 32 communes de Saumur Agglo. Toutefois si 1/3 des communes refuse le document d'urbanisme cela peut bloquer le PLUI.

**Le SCOT** définit un objectif pour la construction de logements, le nombre de logements construit par commune sera revu à la hausse selon les zones. Les conseillers communautaires doivent se prononcer en septembre pour autoriser ou pas le PLUI quant aux communes, elles délibéreront en décembre.

**ZDE** (zone de dissipation de l'énergie en pied de levée) : une réunion avec le Sous-Préfet a eu lieu pour faire le point sur la ZDE. La zone a été supprimée pour les communes où il existe une double levée comme Villebernier, La Ménittré et Saint-Martin-de-la-Place. Pour Varennes, la largeur de cette zone a été revue et diminuée, prévue initialement d'une largeur de 500m, elle varie maintenant entre 200 à 400m de large.

Par ailleurs, il a été évoqué que les zones de construction autour des bourgs pourraient être étendues. Sur proposition de Gilles TALLUAU, Maire, un nouveau zonage de construction a été évoqué ; une rencontre est prévue à l'automne avec les services de la DDT.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE Avis sur l'avant-projet**

D20150624-01-SchémaDépartCoopérationIntercomAvantProjet

Le préfet de Maine-et-Loire a adressé à l'ensemble des communes un courrier en date du 29/05/2015 qui les informe de sa décision de consulter sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté à la commission départementale (CDCI) le 22 mai 2015.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'évolution du territoire qui le concerne telle qu'envisagée dans le projet et de proposer une alternative en cas de désaccord.

Pour le Saumurois, rattaché depuis 2001 à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, le projet serait d'y adjoindre les Communautés de Communes du Gennois (sauf Coutures et Chemelier), de la Région de Doué-la-Fontaine, de Loire-Longué et de la Région de Noyant, soit une population totale de 106 531 habitants.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité,

**CONVIENNENT** qu'il est difficile de répondre à l'attente du Préfet dans la mesure où les termes de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ne sont pas encore complètement définis.

## **VENTE LOGEMENTS SOCIAUX de MAINE-ET-LOIRE HABITAT A SAUMUR HABITAT**

D20150624-03-VenteLogementsMLHàSaumurHabitat

Monsieur le Maire a fait état du courrier du Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat précisant que les deux offices publics de l'habitat, Saumur Habitat et Maine-et-Loire Habitat, avaient créé un G.I.E (Groupement d'Intérêt Economique) afin de répondre avec plus d'efficacité aux demandes des communes.

Par ailleurs, afin de développer une proximité dans le traitement de la gestion locative (attributions, états des lieux, réclamations techniques, entretien du patrimoine, ...), Maine-et-Loire Habitat a souhaité céder une partie de son patrimoine à Saumur Habitat.

Cette cession pourrait être progressive ou totale selon les possibilités financières de Saumur Habitat.

Il est demandé au conseil municipal son avis sur cette cession qui concerne dix ensembles de logements locatifs sociaux :

- 20 logements livrés en 1979 Rue du Champ Bertain ;
- 9 logements livrés en 1981 et 1982 Rue du Champ Bertain ;
- 6 logements livrés en 1984 Rue de la Paix ;
- 5 logements livrés en 1996 Rue de la Maréchallerie ;
- 1 logement livré en 1998 Rue Montauron ;
- 11 logements livrés en 1999 Rue de la Maréchallerie ;
- 3 logements livrés en 2002 Passage de l'Huilerie ;
- 5 logements livrés en 2004 Place des Ouches ;
- 10 logements livrés en 2009 Rue de la Malaiserie, Rue de la Vigne, Allée des Saulaies ;
- 7 logements livrés en 2013 Rue de l'Harmonie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ **DONNE** son accord sur la cession de logements locatifs sociaux (Cf ci-dessus) de Maine-et-Loire Habitat à Saumur Habitat dans le cadre d'un G.I.E. créée avec cet OPH pour la mutualisation des moyens.

## **LOTISSEMENT LA MALAISERIE : Vente lot 22 au profit de Mr et Mme SOIDIKI**

D20150624-02-VenteLotissLot22malaiserieSoidiki

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté municipal 2006 en date du 17 mai 2006 reçu en sous-préfecture de Saumur le 22 Mai 2006 portant autorisation de lotir et d'aménager le lotissement de « la Malaiserie »
- Vu l'arrêté municipal en date du 31 mai 2007 portant l'autorisation de différer les travaux de finition de ce lotissement,
- Vu le certificat administratif du Maire de Varennes sur Loire en date du 31 Mai 2007 certifiant que les prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir sont exécutées, exception faite des travaux de finition et que des permis de construire peuvent être délivrés.
- Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 qui redéfinit les règles applicables en matière de TVA aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mai 2010 fixant le prix du mètre carré de terrain à 48,50 euros TVA sur marge incluse.
- Vu la promesse d'acquisition de terrain signée par **Mr et Mme SOIDIKI** domiciliés à **FONTEVRAUD L'ABBAYE, 14 Rue des Orchidées**.

• **AUTORISE** la vente au profit de **Mr et Mme SOIDIKI** de la parcelle de terrain sise lotissement de "La Malaiserie" à VARENNES sur LOIRE cadastrée section

**AB 755** d'une superficie de **612 m<sup>2</sup>** moyennant le prix de **29 682 € TVA sur marge incluse**.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Monsieur le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par **Me ZENNER**, notaire à ALLONNES 49650.

## **BOUCHERIE**

M. Michel LAMAND informe que le cloisement des appartements rénovés est pratiquement terminé. Les fondations des 2 logements à l'arrière de la boucherie ont été faites.

M. MOREL, le boucher, doit venir en juillet pour constater l'avancé des travaux.

## WC PUBLIC AUTO- NETTOYANT

D20150624-WcPublic pas de transmission préfecture

Gilles TALLUAU Maire, rappelle que les toilettes publiques sont vétustes et qu'une réhabilitation serait couteuse ;

Ce projet avait été remis pour être étudié dans le cadre du projet d' »aménagement du secteur Loire-Chavigny ».

Compte-tenu qu'aucune banque ne souhaite installer un distributeur de billet Monsieur le Maire propose que les crédits qui ne seront pas utilisés cette année (environ 59 000 € ttc) soient reportés pour l'installation d'un WC public à l'occasion des travaux de réhabilitation de construction de logements pilotés par Saumur Habitat.

L'estimation réalisée par l'architecte Gérard THIERRY pour la création d'un WC public auto-nettoyant au 1 place du Jeu de Paume est de 44 750 € HT pour les travaux et 4 400 € HT d'honoraires soit 49 150 € HT 58 980 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par vote à bulletin secret (3 voix pour et 14 voix contre) de ne pas réaliser ces travaux qui feront l'objet d'une étude plus complète prenant en compte les possibilités d'implantation et le type de WC (autonettoyant ou non)

## COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie-Fossé du 17 juin 2015 : Jean-Luc JOULIN a présenté les différents devis reçus pour le nettoyage des fossés à l'Echeneau, rue piageau et Mongeville. L'entreprise JOVEAU a été retenu pour un montant TTC de 7 680 €.

Alain LECHAT informe le conseil que la vente de peupliers pourrait avoir lieu cette année. Un appel d'offres sera fait en septembre, une convention et un cahier des charges devra être fait.

Alain LECHAT présente le résultat d'appel d'offres pour les travaux de voirie, l'entreprise HARDOUIN a été retenue pour 44 500 € TTC. Les travaux débuteront en juillet, Pascal DESMAN viendra pour effectuer le marquage au sol des travaux à réaliser sur les différentes voies de la commune.

Comité de pilotage TAP du 16 juin 2015 :

Christine JOUSSELIN a présenté le bilan du comité de pilotage. Les enfants, parents et enseignants sont satisfaits, malgré une mise en place difficile faute d'avoir eu un nombre suffisant d'intervenants. A la rentrée prochaine, il est prévu que les animations se déroulent par tranches d'âge et que les encadrants travaillent en binôme. Il sera nécessaire de recruter 4 animateurs supplémentaires.

Rentrée scolaire : 186 enfants sont inscrits à la rentrée prochaine soit une hausse de 25 enfants. Afin de pallier à cette augmentation, les institutrices ont demandé qu'un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM soit recruté.

Village fleuri : Le comité départemental a émis un avis défavorable.

## TAXE D'AMENAGEMENT

D20150624-04-AnnulationD20150527-04-taxeAmenagement

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° D20150527-04 du 27 mai 2015 concernant la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité d'annuler la délibération n° D20150527-04 du 27/05/2015.

## SECURITE ROUTIERE

M. Gilles TALLUAU, Maire, informe le conseil que Mme RONSIL, responsable de l'ATD de Baugé nous a transmis les résultats du comptage et mesures de vitesse effectuées sur la D85 du 23 au 28 avril au niveau du 10 rue de la Morelle.

Il a été constaté qu'environ 953 véhicules dont 53 poids lourds circulaient chaque jour sur cette départementale. Contrairement aux craintes des riverains seulement 5.4% des véhicules dépassent la vitesse autorisée fixée à 90km/h. La vitesse moyenne dans le sens 2 Varennes Brain est de 67km/h et de 71km/h dans le sens 1 en sortie d'agglomération de Varennes.

## SUBVENTION

Main courante : une subvention de 2 500 € pour un coût total de 5 000 € a été attribué afin de mettre en place une main courante autour du deuxième terrain de football. Cette main courante était nécessaire pour pouvoir organiser des compétitions officielles.

## PLAN ORSEC

Gilles TALLUAU et Michel LAMAND ont assisté à une réunion à Villebernier avec le Sous-préfet, la DDT, les pompiers et les services de Gendarmerie afin d'élaborer la mise en place du plan ORSEC et le PCS (Plan communal de sauvegarde).

## QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population début 2016 : le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Cette année, il sera demandé aux habitants de répondre aux questionnaires en ligne. Des agents recenseurs devront être recrutés.
- Invitation de Music'A Varennes : l'audition des élèves de l'école de Musique aura lieu le jeudi 2 juillet 2015 à 18h30 à la salle des loisirs
- Ecole : la fête de fin d'année scolaire aura lieu le vendredi 26 juin 2015 à 18h au stade. Les dictionnaires seront remis aux élèves de CM2.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 22/07/2015** à 20 h 30.

*La séance est levée à 00h45*